

# RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS N° 42 -2023

Refonte des sites internet de la Ville de Renens et révision de processus en vue du développement de la cyberadministration. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 247'500.-

Réponse aux postulats intitulés « La fracture numérique: une réalité source de marginalisation et d'inégalité... Réduisons-là à Renens » et « Visibilité des élus sur le site internet de la Commune de Renens »

Refonte des sites internet de la Ville de Renens et révision de processus en vue du développement de la cyberadministration. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 247'500.-

La commission s'est réunie le mardi 19 septembre 2023 à 20h00 à la salle des commissions de la salle de spectacles.

Elle était composée des commissaires suivants :

- Mme Roxane Gubler
- M. Jonas Kocher
- M. Rachid Taaroufi
- M. Vincent Keller
- M. Simon Favre
- M. Luis Guedes
- M. Gérard Duperrex
- M. Dylan Montefusco, Président-rapporteur

Absent : M. Sanches Cooper

La Municipalité était représentée par :

- M. Jean-François Clément, Syndic
- M. Didier Divorine, Municipal
- M. Michel Veyre, Secrétaire municipal
- M. Romain Roy, Chef du service informatique
- Mme Caroline Carrad-Vanne, Chargée de projet de communication
- Mme Mélanie Reiter, Responsable des bibliothèques de la Ville de Renens

### **Préambule**

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande d'un crédit qui permettra :

- la refonte des sites internet de la Ville de Renens;
- la création d'une application mobile;
- la révision et la modélisation de processus en lien avec le développement de la cyberadministration.

Le programme de législature 2021-2026 stipule, au point 5, la volonté suivante:

*Optimiser l'efficience et la convivialité de l'administration publique*

Notamment en améliorant l'accessibilité des services et en renforçant la fiabilité des services.

Dans ce but, une ville de la taille de Renens se doit de proposer des outils digitaux actuels, non seulement à des fins d'information et d'image, mais également pour faciliter les interactions entre la population et l'administration communale.

En matière d'information, les usages ont changé. Ajouter du contenu sur un site n'est pas gage d'une communication réussie. En effet, les utilisatrices et les utilisateurs du web ont l'habitude d'informations qui, de plus en plus, leur parviennent directement, sans qu'ils n'aient à les chercher ou avec une recherche minimale via un métamoteur, type Google. Un site actuel doit prendre en compte ces nouvelles manières de faire s'il entend communiquer des informations pour qu'elles soient lues,

en mettant en place une architecture favorisant un bon référencement des pages et des outils permettant l'envoi automatique d'informations par le biais de notifications ou d'e-mails.

Toujours plus connectée, la population attend en outre de son administration qu'elle simplifie ses démarches, offrant une plus grande flexibilité et un meilleur confort dans l'utilisation des services, notamment par le biais de prestations disponibles en ligne. Celles-ci répondent aux modes de vie contemporains en permettant aux usagères et aux usagers de réaliser leurs démarches facilement, depuis un ordinateur ou un téléphone mobile, sans contrainte d'horaires, sans avoir à imprimer et à remplir des documents à la main, ce qui représente un gain de temps et évite des déplacements.

La digitalisation des prestations implique également de modifier le fonctionnement de l'administration communale pour passer de processus conçus à l'ère du papier à des démarches dématérialisées, simplifiées, en partie automatisées et donc plus efficaces. Cette réflexion sur le long terme fait ainsi écho à différentes discussions menées au sein du Conseil communal. La première étape pour l'implémentation d'une politique de cyberadministration proposée dans le présent préavis permettra ainsi d'aborder les différentes initiatives législatives en lien avec cette thématique (politique générale de cyberadministration, fracture numérique ou encore visibilité de l'information).

Pour rendre possible ces évolutions attendues, une mise à jour des différentes plateformes web de la Ville est nécessaire, ainsi qu'un travail conséquent sur les processus, afin de les préparer au changement apporté par la cyberadministration. Ensuite seulement, la solution technologique nécessaire pour mettre en œuvre les processus dématérialisés pourra être implantée.

Le fait de proposer des prestations en ligne améliorera le service à la population, mais ne remet pas en cause la volonté de la Ville d'être accessible à toutes et à tous et de continuer à offrir les mêmes prestations hors ligne pour la population qui ne souhaite pas bénéficier de la digitalisation.

Dans cet objectif de préparation à la mise en place de la cyberadministration, l'attribution d'un crédit d'investissement est demandée au Conseil communal.

### **Questions et remarques générales de la commission**

1. Un commissaire pense qu'il serait utile d'étendre l'application afin de permettre à la population de l'utiliser de manière plus interactive.
  - Actuellement, nous ne prévoyons pas de la développer davantage. Cependant, nous n'excluons pas de revenir dans le futur par voie budgétaire pour y apporter des modifications.
2. Un commissaire se réjouit de la modernisation des sites internet.
3. Pourquoi ne pas utiliser la page Google à la place d'un moteur de recherche ?
  - L'idée est de s'appuyer sur un moteur existant. Nous n'allons pas développer un nouveau moteur.
4. Avez-vous pensé à utiliser un système Open source ?
  - La société Iomedia développera un logiciel Open source qui permettra de gérer et modifier les sites internet de la ville.
5. Pourquoi ne pas utiliser l'application ChatGPT pour les données publiques ?
  - Nous prenons une orientation qui permettra d'accueillir cette démarche si besoin.
6. Un commissaire regrette que la sécurité des données personnelles ne soit mentionnée comme une priorité surtout compte tenu de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi nLPD. Comment allez-

vous gérer la sécurité des données personnelles lorsqu'elles seront confiées à des sous-traitants ?

- Les données confiées aux sous-traitants seront publiques. Les formulaires qui seront disponibles sur la plateforme n'ont pas pour vocation de remplacer le portail citoyen. Cependant, certains formulaires pourraient contenir des données personnelles. Toutefois, la loi sur la protection des données régit les éléments sensibles. Les sous-traitants qui seraient amenés à traiter des données confidentielles seront audités et devront signer un accord de confidentialité. Ils devront également garantir l'anonymisation des données ou les supprimer.
7. Quelles sont les raisons pour lesquelles les changements liés au site internet se feront en une seule fois ? Ne craignez-vous pas que les utilisateurs n'accèdent plus aussi facilement qu'auparavant aux rubriques ?
- Nous allons travailler avec de nouveaux prestataires, ce qui signifie que les changements doivent être fait en une seule fois. Il n'est pas possible de conserver le site sur deux hébergements différents. Pour répondre à votre seconde question, nous avons l'ambition de créer un outil qui correspondra aux standards actuels et nous sommes convaincus que les utilisateurs accéderont facilement aux données recherchées.
8. Un commissaire s'interroge sur l'appel d'offre sur invitation et notamment sur les critères liés au financement.
- Nous n'avons pas mis de critères de pondération de prix car l'objectif est d'avoir la meilleure solution. La société sélectionnée s'est largement dépassée.
9. Le même commissaire se questionne sur la procédure d'appel d'offre. En effet, le prix est un élément essentiel dans les marchés publics.
- Après une étude approfondie, il apparaît que la procédure n'a pas été respectée. Celle-ci fait l'objet d'une correction.
10. Est-il prévu que l'application mobile soit personnalisable comme celle proposée par les CFF ?
- Nous ne délivrerons pas des prestations dématérialisées. Cependant, l'application sera cosmétisée et permettra de recevoir des notifications selon les paramètres sélectionnés par l'utilisateur. Elle sera similaire à l'application de la Commune de Morges.
11. La réflexion liée au crédit d'investissement a-t-elle été menée de manière judicieuse ?
- Oui, le but de la démarche est d'éviter de perdre de l'argent.
12. Les interactions entre le canton et la Confédération ont-elles été prises en compte pour interagir ?
- Nous nous sommes concentrés sur l'harmonisation des processus de travail.
13. Avez-vous pu vérifier avec d'autres communes si les systèmes sont semblables par rapport à ce que vous souhaitez élaborer dans la bibliothèque ?
- Nous avons choisi le même prestataire afin de réaliser des économies de coût. La majorité des bibliothèques fonctionne avec l'interface de recherche Renouvaud, ce dernier traite les données liées aux ouvrages.

### **Délibération de la commission**

La commission relève la qualité du préavis ainsi que la présentation qui nous a été exposée.

Après délibération, la commission vote par 7 voix pour et 1 abstention les conclusions du préavis N° 42-2023.

## **Conclusions**

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,**

vu le préavis municipal N° 42-2023 du 28 août 2023,  
ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**ALLOUE** à cet effet, à la Municipalité, un crédit de **CHF 247'500.- TTC** pour la refonte des sites internet de la Ville de Renens.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 1010.3071.5060 – Refontes des sites internet de la Ville de Renens.

Cette dépense sera amortie en cinq ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

**ACCEPTE** les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2024, telles que décrites au chapitre 7.4 des incidences financières pour un montant total de CHF 35'000.- TTC imputées au compte N° 1040.3185.02.

**PREND ACTE** que soient portées aux budgets 2025 et suivants, les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 7.4 des incidences financières.

**APPROUVE** la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Muriel Rossel du 11 octobre 2018 intitulé « La fracture numérique: une réalité source de marginalisation et d'inégalité... Réduisons-là à Renens ».

**APPROUVE** la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz du 11 novembre 2021 intitulé « Visibilité des élus sur le site internet de la Commune de Renens ».

Mme Roxane Gubler

M. Jonas Kocher

M. Rachid Taaroufi

M. Vincent Keller

M. Simon Favre

M. Luis Guedes

M. Gérard Duperrex

M. Dylan Montefusco, Président-rapporteur